COMMUNE DE VAULX (Haute-Savoie)

Procès-verbal du Conseil municipal du 02 septembre 2026 à 20h00

- Tour de table des présents, absents, excusés et représentés

Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Delphine VERNEY, Philippe HELF, Sylvain DENOYELLE, Gil BENICHOU, Danielle DEPLANTE, Jean-Marie CURTO, Olivier ZAMPIN, Stéphanie MAUVERNAY, Anne-Lise ALEO, William GIRARD DESPROLET, Cyrielle MOREAU.
Absents excusés : Christophe BOCQUET et Emmanuel SERRIER
Procurations : Christophe BOCQUET à Philippe HELF et Emmanuel SERRIER à Gil BENICHOU

⇨ Le Quorum est atteint

- Désignation d'un secrétaire de séance : Cyrielle MOREAU
- Procès-verbal de la séance du 1er juillet 2026 : adopté à l'unanimité
- Ordre du jour :

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération 2026_042
Fiscalité sur les logements vacants

Monsieur Philippe HELF, adjoint au Maire en charge de l'administration et des finances, expose au membres du conseil municipal les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance.
Il informe les élus que l'instauration de cette taxe, si elle est validée, remplira plusieurs objectifs :

- Procurer une source de recettes supplémentaire à la collectivité,
- Inciter à la (re)mise sur le marché de logements vacants (vente ou location)
- Favoriser l'attractivité du village en augmentant l'offre de logements disponibles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **INSTAURE** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, conformément à l'article 1406 bis du code général des impôts

Délibération 2026_043

Taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Il est rappelé la délibération n°2026_042, instaurant la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Il appartient désormais aux élus de se prononcer sur le taux applicable à cette nouvelle taxe.

Monsieur Philippe HELF, adjoint au Maire en charge de l'administration et des finances, précise que ce taux peut varier en 0 et 50% de la valeur locative des bien identifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **INSTAURE** un taux de 15% de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, conformément à l'article 1406 bis du code général des impôts

Délibération 2026_044

Affectation définitive du résultat 2025

Il est rappelé la délibération n°2026_009 du 12 mars 2026 prévoyant une affectation provisoire du résultat 2025. Il appartient désormais au conseil municipal d'affecter définitivement ces résultats 2025, constatés lors de l'approbation du Compte Financier Unique (délibération n°2026_026 du 06 mai 2026).

Il est rappelé les résultats constatés suivants :

- **Section de fonctionnement**
  - Recettes 1 014 922,77 €
  - Dépenses 799 339,25 €
  - Résultat d'exercice 215 583,52 €
- **Section d'investissement**
  - Recettes 611 672,45 €
  - Dépenses 229 355,76 €
  - Résultat d'exercice 382 316,69 €
  - Résultat antérieur -212 036,16 €
  - Résultat de clôture 170 280,53 €

L'affectation provisoire avait été adoptée ainsi en mars 2026 :

- 001 (investissement) 170 280,53 €
- 1068 215 583,52 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

1. **VALIDE** l'affectation des résultats de l'exercice 2025 comme suit :
   - 001 (investissement) 170 280,53 €
   - 1068 215 583,52 €

Délibération 2026_045

Boulangerie / EPF – loyers impayés

Madame le Maire rappelle que la commune s'est portée acquéreur du bâtiment de la boulangerie (commerce + appartement) par l'intermédiaire d'un portage avec l'EPF 74.

Madame le Maire rappelle la délibération n°20250626_028 du 26 juin 2025, qui fixe le montant des loyers (commerce et appartement) et acte une franchise de loyers de 5 mois ½, pour permettre le démarrage de l'activité dans les meilleures conditions possibles.

Or il est constaté que, malgré ces facilités accordées, le locataire-gérant n'assume pas le règlement des loyers dues depuis plusieurs mois. Le bordereau de situation dressé par le Trésor Public laisse apparaître un montant des dettes de 24.360€ à la date du 20 août 2026.

A la suite de rencontres organisées entre les parties concernées, et considérant que le plan d'effacement de la dette proposé par le gérant n'est pas acceptable dans la mesure où il ne prévoit pas l'apurement de la dette, il est proposé aux élus de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à la majorité (2 voix contre : Gil BENICHOU et Emmanuel SERRIER)** :

1. **EST FAVORABLE** à un commandement de payer les redevances visant la clause résolutoire
2. **MANDATE** l'EPF, bailleur du commerce et du logement, pour engager cette procédure
3. **PRECISE** que le défaut de paiement dans le délai du commandement entraînera une résiliation du bail.

Délibération 2026_046
Dissolution du CCAS

Madame le Maire rappelle que lors de la constitution du CCAS (Centre Communal d'Action Social), il avait été acté que le budget propre du CCAS serait supprimé et absorbé par le budget principal de la commune.

Madame le Maire rappelle qu'il n'est ici nullement question de supprimer le CCAS, dont l'action sociale en faveur des administrés, notamment en matière d'animation de la commune, reste indispensable. Il s'agit de supprimer le budget en tant qu'entité à part entière, car sa gestion et son suivi génèrent du temps de travail important pour le secrétariat de la Mairie.

Le CCAS prendra la dénomination de « groupe de travail action sociale » à compter du 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

1. **ACTE** à la suppression du budget du CCAS au 31 décembre 2026
2. **APPROUVE** la reprise de l'actif, du passif et des résultats du CCAS 2026 pour intégration au budget principal de la commune
3. **PRECISE** que l'arrêt des comptes du CCAS se fera au 31 décembre 2026.

Délibération 2026_047
Désignation de référents

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal se doit de désigner des référents et délégués auprès de différentes instances :

- Auprès de la Préfecture :
  - un correspondant défense
  - un correspondant sécurité routière
  - Un correspondant incendie et secours

Ces 3 correspondants seront ensuite désignés par un arrêté municipal.

- Auprès de l'association stop ambroisie :
  - un référent ambroisie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **DESIGNE** Monsieur Philippe HELF en tant que correspondant « défense »
- **DESIGNE** Monsieur Gil BENICHOU en tant que correspondant « sécurité routière »
- **DESIGNE** Monsieur Philippe HELF en tant que correspondant « incendie et secours »
- **DESIGNE** Monsieur Christophe BOCQUET en tant que correspondant « ambroisie »

Délibération 2026_048
Indemnité de gardiennage de l'église

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a la possibilité de verser une indemnité de gardiennage pour l'église communale selon les dispositions prévues dans les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/2/246C du 29 juillet 2011.

Le plafond de cette indemnité est encadré, et sa revalorisation est indexée sur le point d'indice des fonctionnaires.
Cette indemnité est différenciée selon le lieu d'habitation du gardien.

Ainsi, pour l'année 2026, l'indemnité maximale est fixée à :
- 503,42 € pour un gardien qui résiderait sur la commune
- 126,91 € pour un gardien qui résiderait en dehors de la commune.

Madame le Maire rappelle que le gardien actuel réside sur la commune de Vaulx, et qu'en cas de changement, c'est un arrêté du Maire qui nommera le nouveau gardien.

Il est proposé aux élus de statuer sur le montant de cette indemnité pour les années à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :
- **FIXE** l'indemnité de gardiennage de l'église à 503,42 € / an pour le cas d'un gardien résidant sur la commune
- **FIXE** l'indemnité de gardiennage de l'église à 126,91 € / an pour le cas d'un gardien résidant en dehors de la commune, si jamais le cas devait se présenter.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2026
- **PRECISE** qu'en cas de changement de gardien en cours d'année, l'indemnité sera pro-ratisée au temps réel de mission effectuée.

Monsieur Marc PERRISSOUD, le gardien actuel, a fait connaître son souhait de cesser sa mission de gardien. Monsieur Cédric VERNEY est pressenti pour prendre sa suite. Un contact sera établi avec Monsieur VERNEY pour s'assurer de son accord pour prendre en charge cette mission.

Délibération 2026_049
CLECT – Désignation de représentants

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2026_DEL_147 du 29 juin 2026 prise par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie relative à la création et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Les communes membres doivent procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants selon le nombre de sièges requis conformément à ladite délibération. Pour la commune de Vaulx, il s'agit d'un titulaire et d'un suppléant.
Compte-tenu des sujets financiers abordés dans cette commission, les candidatures de Madame le Maire titulaire et Monsieur Philippe HELF, adjoint aux finances, suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :
- **DESIGNE** Madame le Maire titulaire et Monsieur Philippe HELF suppléant comme membre de la CLECT de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

Commission Intercommunale d'Accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'accessibilité est une obligation légale pour les intercommunalités de plus de 5000 habitants compétentes en matière de transports ou d'aménagement de l'espace. Elle se prononce sur l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Il est proposé de désigner 1 représentant titulaire (suppléant facultatif). La délibération de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a été transmise aux élus, et Madame Danielle DEPLANTE a été désignée à l'unanimité. La forme de la délibération n'est pas demandée pour cette désignation par la Communauté de Communes.

B. INTERCOMMUNALITE

1) Informations diverses

PluiHM : l'enquête publique est terminée, et un premier rapport des commissaires enquêteurs a été transmis, sur lequel la commune doit se prononcer. Une réunion de la commission urbanisme extraordinaire est prévue le 11 septembre.
Visite de l'usine Valoriv est prévue, la date doit être précisée ultérieurement.
Assainissement : une réunion de la commission est programmée la semaine prochaine.
Madame le Maire évoque le livre de Gilles LANSARD sur l'Albanais, qui contient de nombreuses photos de qualité du territoire.

C. COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / INFORMATIONS

2) Commission urbanisme : Point sur les dossiers en cours d'étude.

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
29/06/2026	DP 074292 26 00027	ECONHOME	86 rue du Cherenton	75012 PARIS 12	418 route de Mornaz	B970	panneaux photovoltaïques
06/07/2026	DP 074292 26 00028	GIRARDY Amandine	26 sentiers des Beudets	74150 VAULX	26 sentiers des Beudets	A641+A1075	Création d'une piscine et d'une modification de fenêtre
10/07/2026	DP 074292 26 00029	VERNEY Cédric	53 chemin du col d'Angely	74150 VAULX	53 chemin du col d'Angely	B279	Remblais d'une partie du terrain
29/07/2026	PC07429226 00005	FOTY Roerik	10 le vieux chemin	74150 VAULX	10 le vieux chemin	C465	construction d'un garage accolée à la maison
04/08/2026	DP 074292 26 00030	HUMBERT Mickael	1168 route du Fier	74150 VAULX	1168 route du fier	C453	création d'une pergola
07/08/2026	DP 074292 26 00031	HUMBERT Mickael	1168 route du Fier	74150 VAULX	1169 route du fier	C453	création d'une piscine
07/08/2026	DPA 074292 26 00032	SAS DEPOLE	route de Saint Eusèbe	74150 VAULX	route de Saint Eusébe	A606/A1167/A1168	Division d'un lot à bâtir et de 2 lots bâtis
07/08/2026	DP 074292 26 00033	RUEDA Sergio	277 chemin des Praz	74150 VAULX	277 chemin des Praz	B1130-B1131	création d'une piscine
07/08/2026	DP 074292 26 00034	GIRARDY Amandine	26 sentiers des Beudets	74150 VAULX	26 sentiers des Beudets	A461-A1075	Création d'une piscine et d'une modification de fenêtre
12/08/2026	DP 074292 26 00035	RUEDA Sergio	277 chemin des Praz	74150 VAULX	277 chemin des Praz	B1130-B1131	création d'une terrasse, pergola, clôture

3) Commission Travaux – Aménagements

- Le compte-rendu de la dernière réunion a été transmis aux élus
- La réception des travaux du CLI sera faite en octobre
- Les bancs des abris-bus et abri-bus du Chef-Lieu : Delphine et Gil se chargent de trouver des modèles satisfaisants aux critères de la commune
- Devis pour les rampes des escaliers : répondre négativement et informer l'artisan que le projet de la mezzanine est décalé.
- Jeux Agorespace : la maçonnerie sera faite début octobre

4) Commission marché, services, culture et vie associative

- Retour sur la réunion du 19 juillet
- Prochain marché le 20 septembre (flyer à distribuer)

5) Groupe de travail « sentiers, patrimoine et environnement »

- Etat des lieux des chemins et réflexion autour d'un protocole d'alerte
- Arbres fruitiers derrière la mairie : proposer à l'APE de venir récupérer les fruits
- Cimetière : l'inventaire des concessions est fait
- Nettoyons la nature : 03 octobre à 9h00

6) **Groupe de travail « Communication »**
   - o Vaulx'infos spécial rentrée et flyers à distribuer
   - o Préparation du bulletin annuel : proposition de lancer un concours photo pour illustrer la couverture de l'édition 2026

7) **Groupe de travail « école – jeunesse »**
   - o Retour sur le sondage : flyer dans la distribution
   - o Prochaine réunion le 17 septembre

8) **Groupe de travail « animations – manifestations »**
   - o Retour sur le cinéma plein air : plus de 80 personnes présentes
   - o Octobre Rose en cours de préparation

9) **Informations du CCAS**
   - o Prochaine réunion le lundi 14 septembre
   - o Invitation pour la Semaine bleu lancée

10) **Informations de l'Ecole**
   - o Rentrée scolaire
   - o Réunions : personnel, équipe pédagogique, 3 P'tits Points
   - o Problématique de l'informatique

D. QUESTIONS DIVERSES

- Groupe de travail « grands projets » complété par les membres suivants : Cyrielle, Chantal, William, Jean-Marie, Olivier, Emmanuel et Isabelle. Une réunion avec l'EPF est programmée le 21 septembre à 13h30.
- Photo officielle du conseil : date à trouver
- Point sur l'éclairage public : il sera demandé à chaque élu de lister les points lumineux en panne pour le prochain conseil municipal du 07 octobre.

Séance levée à 23h00

Signatures :

Cyrielle MOREAU, **Secrétaire de séance**	**Isabelle VENDRASCO,** **Maire**